

Inf'eau clients

Votre eau est notre priorité

VIVAÏGO, votre nouvelle société du service de l'eau

Votre lettre d'information **N°1**

A votre service !

Vous avez entre les mains le premier numéro de l'Inf'eau Clients qui accompagnera désormais votre facture, chaque semestre. Objectif : vous informer régulièrement sur l'actualité du Service de l'Eau de votre territoire. Les nouveaux modes de tarification et de relevé des consommations sont au sommaire de cette première édition.



Une tarification plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement

Le principe de la tarification mise en place en collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence répond à un double enjeu de solidarité et de sobriété : garantir l'accès à l'eau pour tous, tout en incitant à une utilisation raisonnée de cette précieuse ressource.

Concrètement, cette tarification s'appuie sur un système progressif : les 30 premiers mètres-cubes consommés sont proposés à un tarif abordable, permettant à tous les foyers d'avoir un accès à l'eau couvrant les besoins vitaux et essentiels. Au-delà de 30 mètres-cubes, le tarif augmente par tranches, afin d'encourager une consommation raisonnée et responsable.

La tarification progressive de l'eau apparaît ainsi comme un outil innovant pour concilier justice sociale et préservation de l'environnement dans la gestion de cette ressource vitale.

Pour une consommation annuelle inférieure à 1000 m³

2,49 €
le m³

De
0 à 30 m³

3,51 €
le m³

De
31 à 120 m³

4,73 €
le m³

De
121 à 500 m³

5,14 €
le m³

+
de 500 m³

Tarifs domestiques au 1/01/2025 disponibles sur vivaigo.fr. Les consommations annuelles supérieures à 1000 m³ sont également disponibles sur le site.

Votre première facture Vivaïgo

Cette Inf'eau Clients accompagne votre première facture d'eau Vivaïgo. Celle-ci reflète la nouvelle structure tarifaire expliquée sur la page précédente.

Elle se décompose en trois parties :

- **Distribution de l'eau.** Elle comporte votre abonnement semestriel et votre consommation, répartie selon les tranches progressives.
- **Collecte et le traitement des eaux usées.** Son montant correspond à la redevance perçue en regard du volume d'eau potable consommé.
- **Organismes publics.** Il s'agit des taxes prélevées pour le compte de l'Agence de l'eau. Elles ont évolué depuis le 1er janvier 2025 et sont regroupées en trois redevances : "Consommation eau potable", "Performance des réseaux d'eau potable" et "Performance des systèmes d'assainissement collectif". Elles sont calculées sur votre consommation réelle et ne s'appliquent que si vous bénéficiez des services correspondants. Dans le cadre de votre abonnement, seules les redevances "Consommation eau potable" et "Performance des réseaux d'eau potable" seront applicables. Elles ont pour objectif d'encourager et de mesurer l'amélioration continue de nos services d'eau potable. Ces changements permettront aux Agences de l'Eau de mieux financer des actions essentielles pour préserver notre environnement aquatique et garantir une eau de qualité pour tous.



Votre service de l'eau se modernise avec le déploiement du Télérelevé

Cette nouvelle technologie permet de relever les consommations à distance. Les compteurs d'eau sont équipés d'une tête émettrice qui transmet les informations immédiatement sur votre Espace Clients en ligne.

Avec de nombreux avantages à la clé :

- ✓ des relevés plus précis et plus fréquents,
- ✓ une détection rapide des fuites,
- ✓ un suivi personnalisé de votre consommation,
- ✓ une facturation au réel,
- ✓ une meilleure maîtrise pour économiser et préserver la ressource.

Et sans aucun frais ou démarches supplémentaires pour vous. Le déploiement de ce nouveau système se fera de manière progressive sur les années 2025 et 2026. Vous serez informé personnellement de sa mise en place dès qu'elle démarrera sur votre commune.



La préservation de la ressource en priorité

Relever le défi de la gestion durable de la ressource est au cœur des préoccupations du Service de l'Eau. Avec des objectifs ambitieux : **réduire de 10% les prélèvements d'eau à l'horizon 2030** et améliorer la distribution avec un **rendement de réseau de 90% d'ici 10 ans, soit 8,3 millions de mètres cubes économisés.**

Les moyens consacrés sont à la hauteur de ces ambitions : la pose de 500 capteurs pour contrôler le rendement du réseau, le renouvellement de 98 kms de canalisations sur le périmètre des 21 communes de l'Ouest de la Métropole, un plan d'actions de recherches de fuites reposant sur une équipe de 10 experts utilisant les meilleures technologies, avec, par exemple, 8 500 capteurs de recherche de fuites...

Sans oublier le contrôle accru de la qualité de l'eau avec un objectif de 100% de conformité. En complément des analyses réglementaires, 500 analyses microbiologiques supplémentaires seront notamment réalisées chaque année.



Téléchargez l'appli
MON EAU VIVAÏGO